



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°17

Réunion du mardi 29 novembre 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VILLABE – STADE FOOT A5 – NNI 916595501

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 22/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 22/11/2022 et des documents transmis :

- Plan projet d'implantation
- Plan côté des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FOOT A5 SYN jusqu'au 29/11/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

LES-ULIS – STADE JEAN MARC SALINIER N°2 - NNI 916920102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 22/09/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 17/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 09/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P. ;
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Rapport de visite du 17/11/2022 ;

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 22/09/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 29/05/2022 dans l'attente de réception des tests in situ décennaux.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°1 – NNI 786460204

Cette installation sportive est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/10/2018.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 26/10/2022 dans le cadre d'un renouvellement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 13/10/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité ;
- Tests in situ du 20/08/2021 ;
- Rapport de visite du 17/11/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T4 SYN jusqu'au 29/11/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

SOISY-SUR-SEINE - STADE GEORGES MARCHAND - NNI 916000201

Cette installation sportive était classée en niveau T6 (stabilisé) jusqu'au 06/03/2022.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 29/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 29/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité ;
- Rapport de visite du 29/11/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 (stabilisé) jusqu'au 29/11/2032.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

LES-ULIS – STADE JEAN MARC SALINIER N°2 – NNI 916920102

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 28/04/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 23/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 164 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/11/2024.

L'ISLE-ADAM – STADE PHILIPPE GRANTE N°2 – NNI 953130102

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 22/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise, le 28/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 28/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 156 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/11/2024.

MONTREUIL – STADE ROBERT LEGROS – NNI 930480101

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 24/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 24/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 331 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.69.
- Facteur d'uniformité : 0.81.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 29/11/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

SAINT-DENIS – STADE AUGUSTE DELAUNE N°1 – NNI 930660201

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 28/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 28/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 322 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.60.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 29/11/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°1 – NNI 786460204

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 28/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 28/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 241 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 29/11/2024.

COLOMBES – STADE FERNAND HEMON – NNI 920250301

Reprise de dossier.

Suite au PV CRTIS du 13/10/2022, la Commission précise que l'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au **13/10/2026** et non le 13/10/2024 car il s'agit d'un éclairage LED.

COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°2 – NNI 920250202

Reprise de dossier.

Suite au PV CRTIS du 18/10/2022, la Commission précise que l'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au **18/10/2026** et non le 18/10/2023 car il s'agit d'un éclairage LED.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS

ORMESSON-SUR-MARNE – STADE DU BELVEDERE – NNI 940510101

Cette installation est classée en niveau T7SYN jusqu'au 11/09/2031.

Visite effectuée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 18/11/2022 dans le cadre de l'installation provisoire de vestiaires Algeco durant la période de travaux.

La Commission émet un avis favorable au déroulement des compétitions officielles avec la mise en place de ces vestiaires et invite la Mairie à l'informer dès que les travaux de vestiaires seront achevés.